

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 02/02/2021

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 19 h 45

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Marjolaine HAMELIN	Représentante FCPE parents d'élèves

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

19 présents

Nombre de membres présents à la fin de la séance :

20 présents après le point 1 et 22 présents après le point 6.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de la CP du 24/11/2020
4. Approbation du PV du CA du 24/11/2020
5. Point sur la situation sanitaire et les mesures en lien (dont continuité pédagogique)
6. Projet de répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) 2021-22
7. Points de gestion :
 - DBM pour information
 - Contrats et conventions
 - Acceptation de don
8. Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme HAMELIN Marjolaine est proposée secrétaire de séance.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le proviseur présente l'ordre du jour.

Deux questions diverses sont ajoutées à l'ordre du jour initial à la demande des représentants des parents d'élèves et des représentants enseignants (respectivement internat et projet de loi 4 D)

Membres présents : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA CP DU 24/11/2020

Monsieur le proviseur soumet le procès-verbal de la Commission Permanente du 24/11/2020 qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Pas de questions ni objections.

Membres présents : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le procès-verbal de la CP du 24/11/2020 est adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 24/11/20

Monsieur le proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/11/2020 qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Pas de questions ni objections.

Membres présents : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le procès-verbal du CA du 24/11/20 est adopté à l'unanimité.

5. POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE ET LES MESURES EN LIEN

Monsieur le proviseur fait le point sur la situation sanitaire.

Depuis la rentrée de septembre, 45 cas positifs déclarés ont été comptabilisés, ce qui représente 3.98% de l'ensemble de la population scolaire.

Sur ces 45 cas déclarés, 18 ont été déclarés les 2 premières semaines de janvier.

Sur ces 45 cas déclarés, 11 sont des élèves de Terminale ; sur ces dernières semaines aucun élève de 2^{nde} n'a été déclaré positif. La situation est stable depuis le 20/01.

Des tests antigéniques seront effectués au sein du lycée par des infirmières libérales le 11/02 ; 70 élèves et 10 membres du personnel se sont portés volontaires pour ces tests.

Un représentant enseignant déplore le choix d'une stratégie vaccinale priorisant les aînés plutôt que les élèves et les enseignants.

L'alternance des cours est maintenue jusqu'au 05/03.

Important : les épreuves de baccalauréat blanc initialement programmées pour 7 EDS ont pu avoir lieu, en limitant le nombre d'élèves par salle d'examen à 21 pour respecter les consignes sanitaires. Ceci a entraîné la mobilisation de plus de surveillants que les années précédentes.

L'équipe pédagogique réfléchit à ce qui peut être mis en place par ailleurs (autres EDS) pour préparer les élèves de Terminale aux examens, y compris dans le supérieur, puisqu'ils n'ont passé aucun examen depuis le DNB du fait de la crise sanitaire.

Calendrier national : l'épreuve de philosophie et le grand oral du baccalauréat sont maintenus pour les terminales.

Les épreuves de baccalauréat de français de 1^{ère} sont pour le moment maintenues, mais le nombre de textes étudiés pour l'oral a été réduit.

Le protocole sanitaire est renforcé depuis le 28/01, pour la restauration scolaire. La distanciation physique doit être d'au moins 2 mètres dans la mesure du possible.

Un représentant enseignant souligne que le renforcement du protocole sanitaire dans les écoles maternelles, impliquant la fermeture des classes dès la confirmation d'un cas positif, est susceptible d'impacter les enseignants, parents de jeunes enfants, qui devront s'absenter le cas échéant.

Un représentant enseignant tient à souligner, au nom de l'équipe enseignante, le travail remarquable des personnels d'entretien du lycée.

6. PROJET DE REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2021-22

Monsieur le proviseur présente le projet de répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) qui a été envoyé au préalable aux membres du CA.

La DHG notifiée par le rectorat est de 1570h, dont 1392.5 heures postes, et 177,5 heures supplémentaires (HSA).

Une évolution de la répartition HP-HSA a été obtenue par le chef d'établissement du fait des tensions importantes existant quant à la répartition des HSA sur les équipes dont certaines incluent des temps partiels (incompatibles avec des HSA).

Aucun poste n'est supprimé, mais un enseignant devra faire un Complément de Service Donné (CSD) en arts plastiques.

La structure 2021-22 – en fonction des données actuelles – est la suivante :

- 13 divisions de 2^{nde} (437 élèves prévus à ce jour)
- 11 divisions de 1^{ère} (9 générales et 2 STL)
- 10 divisions de Terminale (9 générales et 1 STL avec 3 groupes d'enseignement technologique)

Pas d'extension de la capacité du BTS malgré des arguments plus que solides (nombre de demandes, taux de réussite, employabilité des diplômés, rareté de la formation). La demande sera à nouveau présentée l'an prochain.

La base de calcul des effectifs par classe de 2^{nde} est de 35 élèves par classe.

Les objectifs de la proposition de répartition sont les suivants :

- Poursuivre la réalisation de la réforme du lycée sur les 3 niveaux
- Respecter les priorités du projet d'établissement
- Privilégier l'accompagnement des élèves dans leur parcours et la construction de leur projet
- Proposer une carte de formations riche (EDS et options)

Un seul ajustement porte sur les langues anciennes, du fait de l'érosion de l'effectif en 2^{nde}. Une professeur de lettres classiques enseignera le latin en plus du grec, du fait du départ en retraite de la seconde professeur de lettres classiques courant 2022.

Une représentante des élèves regrette que les langues anciennes ne soient pas plus valorisées dès le collège.

Un représentant indique que la lourdeur des programmes dans les autres matières décourage les élèves-et leurs parents- à choisir des options. Il exprime son inquiétude également sur la pérennité des enseignements artistiques, pour lesquels une politique ambitieuse doit être construite.

- Ne pas omettre l'impact en termes de GRH et de postes

Les temps partiels sont de plus en plus demandés (10% sur l'ensemble du lycée) ; pour la première fois, Monsieur le Proviseur a dû refuser une demande de temps partiel du fait des contraintes de volume d'HSA à répartir.

Un représentant enseignant dénonce le fait que certains professeurs soient obligés d'opter pour le temps partiel afin qu'on ne puisse pas leur imposer d'heures supplémentaires.

Un représentant enseignant alerte les membres du CA sur l'avenir de la section Européenne (espagnol), dont la dotation horaire apparaît en baisse. Ce type de section ferme dans les établissements publics, parfois au profit des établissements privés.

Interrogé, monsieur le Proviseur précise qu'au regard des moyens alloués pour la prochaine rentrée, il n'est pas possible comme initialement envisagé d'ouvrir une autre section européenne (anglais).

Cas de l'EDS Mathématiques :

Si cet EDS est plébiscité par les élèves lors des vœux en classe de 2^{nde}, une partie d'entre eux fait ce choix par sentiment d'obligation, pour sécuriser leur orientation. Ils se trouvent ensuite en grande difficulté car le niveau de l'EDS est trop élevé.

Un représentant des élèves regrette qu'il n'existe pas 2 niveaux d'EDS de mathématiques, plus adaptés aux profils d'élèves différents, comme il existe deux options Mathématiques expertes et complémentaires.

Les représentants des enseignants présentent une motion pour dénoncer la DHG insuffisante, surtout dans le contexte de la crise sanitaire. Des moyens supplémentaires y sont sollicités pour accompagner les élèves et compenser les difficultés et le retard qu'ils ont subi lors de cette crise. Ils dénoncent également le trop grand nombre d'heures supplémentaires.

Monsieur le proviseur met au vote la proposition de répartition de la DHG.

Membres présents : 22	Pour : 4	Contre : 10	Abstention : 8
---------------------------------	--------------------	-----------------------	--------------------------

La répartition de la DHG 2021-22 n'est pas adoptée.

La proposition est donc refusée, et une nouvelle proposition de répartition devra faire l'objet d'une autre réunion de la Commission Permanente et du Conseil d'Administration, le 09/02.

7. POINTS DE GESTION

Madame l'agent comptable – adjoint gestionnaire présente plusieurs points de gestion

7.1 DBM pour information

Les DBM pour information N°19, N°20 et N°21 de l'exercice 2020 sont présentées.

La DBM pour information N°1 de l'exercice 2021 est présentée.

7.2 Contrats et conventions

- convention de prêt d'œuvre avec le FRAC OM Montpellier pour une exposition de 6 œuvres au CDI du 3 février au 14 avril 2021. Le Lycée s'engage à assurer cette exposition.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- convention d'utilisation de l'Espace Liberté avec la région Occitanie et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, pour l'utilisation des lignes d'eau pour l'année scolaire 2020-2021. La dépense prévue est de 4 224.00 €.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- convention d'adhésion au groupement de commande d'électricité avec l'UGAP. Il s'agit d'intégrer une nouvelle vague puisque l'établissement est déjà adhérent au marché électricité UGAP pour la vague 3 en cours.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- convention de location de chambre d'Internat à la nuitée du 20 janvier au 12 février 2021 à un élève de BTS. La recette attendue est de 70.00 € par nuit.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- convention d'intervention culturelle et/ou sportive auprès des lycéens avec l'association MZ PRODUCTION. Cette convention fixe le cadre d'une intervention dans le cadre d'un atelier danse. Le coût de cette intervention sera de 184.63 €.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- convention d'intervention culturelle et/ou sportive auprès des lycéens avec Le Ballet du Nord du centre chorégraphique National à Roubaix. Cette convention fixe le cadre d'une intervention dans le cadre d'un atelier danse. Le coût de cette intervention sera de 252.00 €.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

- contrat d'abonnement téléphonique avec la Sté FREE pour la mise en place d'un téléphone portable professionnel à l'infirmerie. Cet abonnement est sans engagement de durée pour un coût de 2.00 €/mois.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le contrat d'abonnement est adopté à l'unanimité.

7.3 Dons

- Don de 16.40 € d'un parent d'élève sur le solde restant de la carte de cantine de son enfant, ancien élève de l'établissement.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le don est accepté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Au niveau de l'internat, y-a-t-il toujours des problèmes d'heure de ménage manquantes ? Il semblerait que les chambres ne soient pas toujours nettoyées, et qu'il y ait des problèmes de volets défectueux qui ont déjà été signalés. Où en sont les travaux de rénovation prévus ? Enfin, après le repas du soir, il semblerait que les élèves doivent attendre que les fumeurs aient terminé leur pause cigarette avant de pouvoir remonter dans leur chambre.

Réponse de Monsieur le Proviseur :

- Postes manquants : 148h de service manquent pour l'entretien (4 postes). Quelques manques peuvent donc être liés mais le protocole minimum est réalisé : sanitaires nettoyés, corbeilles vidées, poignées de portes et interrupteurs nettoyés
- Volets défectueux : seuls 13 volets datant de 1992 sont défectueux ; les pièces détachées ne sont plus disponibles. Ils seront remplacés lors des travaux de rénovation de l'internat ; en attendant, au moins un volet sur les 2 fonctionne, dans chaque chambre. Celui qui est défectueux est en position fermée pour ne pas gêner le sommeil des élèves.
- Travaux : une réunion a lieu le 04/02 pour les travaux dont le début est programmé pour juillet 2021. La moitié de l'internat environ restera fonctionnelle. Tous les réseaux existants doivent être remplacés, ainsi qu'une isolation mise en œuvre. Les élèves seront accueillis en partie au Lycée Louise Michel.
- Pause du soir après repas : Après la fin du repas du soir à 19h30, les élèves doivent toujours attendre 19h50 avant de remonter dans les dortoirs. Ils peuvent aller au foyer, à l'aqua, ou en pause cigarette pour les fumeurs sur ce temps intermédiaire. Il faut attendre que tous les surveillants soient présents, y-compris donc celui qui accompagne les fumeurs, pour que les élèves puissent remonter dans les chambres.

8.2 Les membres du CA sont informés du projet de loi « 4D » avec la perspective d'un possible rattachement aux collectivités des personnels de santé et social des établissements scolaires.

Une représentante enseignante, souligne que les élèves ayant besoin d'un accompagnement social seront pénalisés s'ils ne peuvent plus être pris en charge localement.

L'équipe éducative présente une seconde motion pour dénoncer ce projet de loi, dans le contexte des inégalités entre les départements, en prévision de l'impact négatif qu'il pourrait avoir sur les élèves qui résultera forcément de ce changement de rattachement des personnels.

Madame l'agent comptable – adjoint gestionnaire exprime son inquiétude sur ce projet de loi qui prévoit également : « en matière de gestion des collèges et lycées, les Départements et Régions auront désormais, conjointement avec les chefs d'établissement, autorité sur les intendants, qui gèrent les bâtiments, les cantines, et les personnels TOS... ».

Si le transfert de leurs emplois vers les collectivités n'est pas clairement évoqué, de nombreuses craintes légitimes surgissent pour les adjoints gestionnaires. En effet, qui peut prétendre que placer un des acteurs du pilotage de l'EPLÉ sous une double autorité hiérarchique, l'État et la collectivité territoriale, permettrait de clarifier les relations ?

L'adjoint.e gestionnaire est membre à part entière de l'équipe de direction d'un établissement scolaire. Son travail ne peut être réduit à la seule gestion des personnels de la collectivité, du bâti ou encore des biens matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Prochaine Commission Permanente le 09/02 à 17h30

Prochain Conseil d'Administration le 09/02 à 18h

La secrétaire de séance

Le chef d'établissement

Marjolaine HAMELIN



Olivier CASTEL



Conseil d'Administration du lycée Dr. Lacroix, le 2 février 2021.

Motion présentée par les personnels d'enseignement et d'éducation, *élus et points d'élèves*

La rentrée scolaire qui s'annonce dans notre académie va être des plus difficiles dans le second degré au regard des dotations horaires largement insuffisantes allouées dans les établissements scolaires.

Derrière les créations affichées de 15 postes en collèges et 55 en lycées par le Rectorat se cache une toute autre réalité. En effet, en modifiant considérablement le ratio Heures Postes / Heures Supplémentaires au profit des Heures Supplémentaires (voire en supprimant même 31 ETP en HP dans les collèges), ce sont 132 postes d'enseignants qui vont manquer l'an prochain dans les établissements de notre académie (32 en collèges et 100 en lycées) pour fonctionner à l'identique de la présente année scolaire. C'est tout simplement hallucinant, tout autant impensable de « remplir » davantage encore les classes surtout que, dans le même temps, tout le monde, même notre Ministre, reconnaît que le confinement du printemps dernier a accentué les inégalités entre élèves. Alors qu'aucun plan de rattrapage des préjudices éducatifs subis par nos élèves en 2019-2020 n'est à l'ordre du jour, comment accepter, à l'inverse, que les choses puissent ainsi se dégrader en matière de dotations horaires pour la prochaine rentrée ? Comment pouvoir travailler mieux et faire travailler mieux nos élèves avec moins de moyens ? Ce sera bien plus que très difficile, pour ne pas dire impossible.

Dans notre établissement, la dotation qui nous est allouée par le Rectorat est en baisse et ne nous permettra pas de maintenir l'année prochaine le même taux d'encadrement des élèves que celui que nous avons actuellement. C'est donc d'une évidente dégradation des conditions d'apprentissages de nos jeunes dont il s'agit.

Le nombre d'heures supplémentaires prennent de plus en plus d'importance dans les Dotations Horaires des établissements et deviennent de plus en plus problématiques pour les enseignants et par voie de conséquence pour les élèves de plus en plus nombreux dans les classes, classes réparties au final entre moins d'enseignants... Plus d'élèves par classe et plus d'heures supplémentaires (et donc plus de classes) par enseignant c'est mathématiquement moins d'enseignants par classe et par élève et donc... Moins de qualité d'enseignement !

Les objectifs Ministériels et Rectoraux sont clairs :

Faire travailler davantage moins de profs avec plus d'élèves et plus de classes par prof !

Nous tenons ici à dire aux parents, aux élèves et aux élus du présent C.A ce que représentent les heures supplémentaires, si particulières dans l'Education Nationale, et dont l'augmentation abusive de leur volume ne peut que nuire au bon fonctionnement de notre système éducatif.

Au départ, le rôle des heures supplémentaires dans le second degré (dites HSA) n'était que de permettre un ajustement des services au regard des horaires d'enseignements dus aux élèves.

Les HSA n'ont jamais été créées pour se substituer aux postes d'enseignants ni pour enseigner à plus de classes !

Aujourd'hui et encore bien davantage à la rentrée la prochaine, il s'agit, à travers ces heures supplémentaires, de faire de plus en plus compenser par les enseignants l'absence de moyens mis pour l'Ecole par le gouvernement en surchargeant nos services et nos classes, il s'agit de mettre de la pression sur les enseignants pour « arriver à toutes les caser » ces HSA afin que les services puissent être réalisés. La saturation est parfois telle que de plus en plus de nos collègues préfèrent demander à travailler partiellement pour ne pas avoir à les subir ces HSA.

Pire encore et enfin, il arrive même que des enseignants soient forcés à prendre des heures supplémentaires dans des disciplines où les besoins existent et dans lesquelles d'autres collègues subissent des compléments de services dans d'autres établissements... Pour nous, c'est halte à de telles absurdités aux conséquences tant culpabilisantes qu'inhumaines !

Dans notre établissement, nous souhaitons que dans les disciplines où les Heures supplémentaires (HSA) dépassent le quota légal de deux HSA par enseignants, les HSA soient immédiatement transformées en heures postes, afin d'offrir de meilleures conditions éducatives et pédagogiques à nos élèves, afin de soulager les personnels des surcharges de travail occasionnées par cette augmentation exponentielle du volume d'heures supplémentaires au regard des moyens pérennes en postes de professeurs et afin de créer des emplois en grands nombres, emplois indispensables pour mener à bien nos missions.

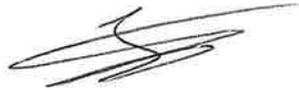
L. Woyne

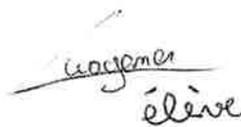

L. André


P. LE BARS


P. Netzer


N. Navidis

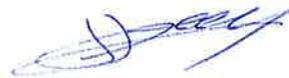

S. Saclou


Wagner
élève


Sly élève


C. THONAS


CAZAUET


DORSEVILLE


P. NARON


CUSSAC


M. HAMELIN


ZEGHARÉ.A élève


T. FERREZ


Motion présentée par les enseignants élus du lycée Dr. Lacroix de Narbonne au conseil d'administration du 2 février 2021. et les parents d'élèves

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé le transfert de la médecine scolaire aux départements. Cette décision sera inscrite dans la loi "relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale".

Le modèle retenu est celui de la PMI, un service médical où le dépistage infirmier est une partie intégrante et obligatoire de la visite médicale. Or le rôle de des infirmiers et infirmières scolaires ne se résume pas au dépistage mais à l'accueil des élèves dans les établissements. Ils les écoutent, essaient de trouver la raison de leur sortie de « classe ». Ce rôle d'écoute a pris encore plus d'importance depuis la pandémie.

Avec le transfert de la médecine scolaire aux départements la consultation infirmière libre et gratuite au service de la réussite scolaire appartiendra au passé.

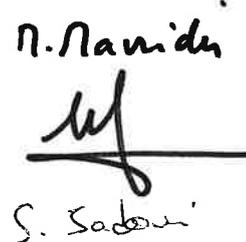
L'égalité d'accès pour les élèves ne sera plus assurée, une départementalisation engendrera des cadres différents selon les territoires.

En intégrant un service départemental en charge des bilans de santé mais aussi de la lutte contre la covid, la médecine scolaire risque de s'éloigner des établissements scolaires. Et on ne voit pas qui pourrait reprendre sa mission d'écoute et de soin des élèves.

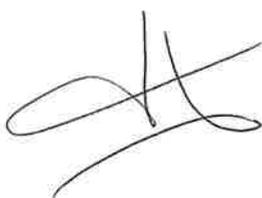
Les enseignants élus au conseil d'administration du lycée Dr. Lacroix, souhaitent à travers cette motion exprimer leur opposition à la décentralisation de la santé à l'école. Nous demandons à la ministre de reconsidérer son projet que nous estimons très dommageable, surtout en cette période de pandémie, et nous tenons à exprimer notre solidarité à toutes les infirmières et infirmiers en lutte contre ce projet de décentralisation.

L. Wignier

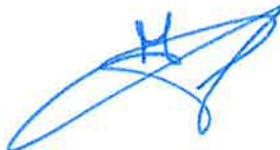

L. André


N. Navidi


S. Sabou


P. ARBON


Cussac


M. HAMBLIN


P. Netzer
